

Et si vous deveniez « Chargé(e) de mission » en Délégation Départementale ?

*Les alignements
de Kermario à Carnac*

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN à partir du niveau 5C ou agent contractuel.

Groupe RIFSEEP : 3

Vous connaissez :

- Environnement administratif, institutionnel et politique
- Connaissances pluridisciplinaires dans le champ de la santé
- Normes et procédures juridiques et techniques applicables aux domaines d'intervention

Vous êtes et vous savez :

- Aisance relationnelle, autonome, rigoureux et organisé
- Maîtriser les techniques rédactionnelles administratives
- Respecter des échéances et des plannings
- Conduire un projet

Poste basé à Vannes dans le Morbihan

Nos avantages



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Être à proximité de la mer et du port de Vannes
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle « offre de soins hospitalière » de la délégation départementale du Morbihan, la/le chargé(e) de mission a en charge :

- **La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de l'agence régionale de santé dans le domaine hospitalier avec la gestion d'un portefeuille d'établissements (à définir avec le responsable du pôle) sur lequel, il/elle devra :**
 - Assurer le suivi des établissements : contact de référence, dialogue de gestion, autorisations, contractualisation, suivi des projets, représentation de l'ARS aux conseils de surveillance
 - Assurer le suivi des dossiers structurants pour l'offre de soins (notamment urgences, addictologie, soins palliatifs, SMR...)
- **Le déploiement, le suivi et l'évaluation la politique de l'Agence en matière d'offre de soins hospitalière en lien avec le responsable du pôle :**
 - Gestion des tensions hospitalières, veille sociale (réquisitions de personnels des établissements de santé privés...), instruction de dossiers dans le cadre d'appels à projet / appels à manifestation d'intérêt en lien avec les services du siège.
 - Instruction des réclamations et des dossiers d'autorisation d'équipements lourds et d'activité de soins.
- **La gestion administrative des personnels et établissements relevant de la fonction publique hospitalière dans le département :**
 - Suivi des personnels de direction des établissements de santé et médico-sociaux publics : gestion des dossiers d'évaluation des directeurs reçus par le Directeur de la DD 56, préparation et suivi de dossiers, suivi des congés, RTT et comptes épargne-temps.
 - Suivi des instances internes des établissements publics de santé : nominations au choix, commissions des usagers (CDU), arrêtés initiaux et modificatifs de composition des conseils de surveillance, affichage des concours hospitaliers.
 - Transmission du contenu du bulletin n°2 des casiers judiciaires conformément au décret 2007-417 du 23 mars 2007, à la demande des dirigeants des personnes morales de droit public ou privé gestionnaires des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil pour les seules nécessités liées au recrutement d'une personne.
 - Référent départemental des élections professionnelles pour les établissements publics de santé et médico-sociaux du Morbihan.
- **Le pilotage des projets transversaux :**
 - Gestion de projets transversaux en fonction des besoins de la délégation départementale.

Il/elle devra assurer la continuité du pôle en lien avec la responsable du pôle offre de soins hospitaliers

Conditions particulières :

Déplacements fréquents sur le territoire de santé.

Astreintes administratives sur la base du volontariat.

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 31 juillet 2026**

à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr

